

SESSION 2013

CAPES
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP

Section : LANGUES RÉGIONALES
CRÉOLE

COMMENTAIRE DIRIGÉ ET TRADUCTION

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Le commentaire dirigé et la traduction sont à rédiger sur des copies distinctes.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Commentaire dirigé

Après avoir **choisi** l'un des quatre textes présentés plus bas (La Guadeloupe **ou** La Guyane **ou** La Martinique **ou** La Réunion), vous vous aiderez des textes d'accompagnement fournis encore plus bas pour rédiger, dans le créole qui vous est usuel, un commentaire dirigé en répondant aux questions suivantes :

1/- Dans quel genre rangez-vous le plus précisément le texte choisi ?

2/- Proposez-en une analyse textuelle en insistant sur la thématique et sur le rythme.

3/- Montrez comment le texte fait entrer en résonance les dimensions historiques, culturelles et politiques, y compris dans l'organisation énonciative.

(Votre commentaire répondra aux questions de manière rigoureusement argumentée et reposera sur des exemples et des références variées à des textes voisins ou comparables).

La Guadeloupe

Sé timoun-la annou alé

Douvan jou
 Lè kòn a lanbi-la ka palé
 Zanfàn kouté
 Pou tann ka i ka di :

5 «Lannuit-la tou las
 é Lalin menm plen dlo
 mi douvanjou ja ka sora
 Sé timoun-la annou alé !
 «Sòlèy menm ki sòlèy

10 ja pi brak ki baton lélé
 sé lévé i ka lévé
 Sé timoun-la annou alé !
 «Mouch a miyèl ja paré
 tout kribich maré pakyé

15 touloulou rantré an tou
 Sé timoun-la annou alé !
 «Ilan-ilan-la ja ka dédou
 on fromajé ka dépalé
 balata o balata !

20 Sé timoun-la annou alé !
 «Lanmè-la ka wouklé
 montangn-la ka tranblé
 rivyé-la pé pléré

Sé timoun-la annou alé !
 25 «Sòlèy menm ki sòlèy
 ja pi brak ki baton lélé
 sé lévé i ka lévé !
 Sé timoun-la annou alé !

Hector Poulet, *Pawol an bouch*, Désormeaux, 1982.

La Guyane

Chanté Folklorik

Lô zôt tandé gami gran-bwa souflé
Lô zôt tandé sorol gran-bwa rélé
Lô zôt tandé zozo gran-bwa palé
Mo di manman mo lenbé rédouble

5 Mo tchô sa roun bati ki ka boulé
Mo tchô sa roun palô di nèg-marou
Mo tchô sa van kordé ki ka grondé
Mo di manman mo lenbé rédouble

10 Mo pôkô mouri mo gla déjà sonnen
Mo pôkô mouri yé chanté mo libéra
Mo la toujou yé vandé mo péyi-o
Mo di mo pèp-o I tan pou to lévé

Elie Stephenson, *Catacombes de soleil*, Éditions caribéennes, 1979.

La Martinique

Mélani

Ou abo an kó mwen Mélani
fók an ba'w an ti lanmoné
ou pa rété an sèl soupèsé.

5 Ola mwen ké pran ba'w ankó ?
Sé ni an pa ni Mélani !

Tousa an té ba'w lót jou-a
sé tousa mwen té ni mafi
sé tousa mwen té ni mafi.

10 Ou abo an kó mwen Mélani
fók an ba'w an ti lanmoné
sé timanmay-la ka mó fen.

15 Kisa ou lé mwen ba yo ankó ?
sé ni an pa ni Mélani !
Yo a tyenbé épi sa an ba yo pas
lajan-an pa ka fé piti
lajan-an pa ka fé piti.

20 Ou abo an kó mwen Mélani
fók an ba'w an ti lanmoné
larantré lékol près rivé
é sé hich ou a toutouni.

Sa ou lé mwen fè ba'w ankó ?
Sé ni an pa ni Mélani

25 Ou a pran a krédi jédi
sé tousa an pé di'w mafi pas
mwen pa ka soukwé pyé lajan
mwen pa ka soukwé pyé lajan.

30 Ou abo an kó mwen Mélani
sé lanmizè tousel ki fèt pou'w
lajan pa ka jen rété an lanmen moun ka swé
ou sé lé sav sa ou fé bondyé
pou tousa sipóté ou ka sipóté ?

Mwen ja di'w é an ké viré di'w
ki adan sa pa ni bondyé ki tyenn
Alé oti sé gotyap la é wè !

35 Pyé lajan-an sé lakay yo i yé
é sé laswè nou ka wouzé'y.

Pyé lajan-an sé lakay yo i yé
é sé laswè nou ka wouzé'y.

Joby Bernabé, *Koumbo*, 1978.

La Réunion

Kozman Maloya

Dèryèr lizine Savannah
Koté kaméléon zamal I dor
Dann touf korbèy dor
Koté kane mapou nana

5 Kane zakona kane mapou
Tousala nana bon gou
Kane zakona kane mapou
Tousal nana mi moun

10 A somin lé long mon dalon
I bord bitasion rédiyón

Dé-troi golèt la tèr moin néna
Po plant zépi mayi pou lo moi
Dé-troi golèt-la tèr moin néna
Po plant zépi mayi pou lo moi

15 A solèy lé for dann mayi
Komandèr li dor si la pay
A solèy lé for dann mayi
Lo zyé komandèr I dor pa

20 Dan la kur dan la kaz
Komandèr la digdig mon do

Zordi la pli domin solèy
Zordi mi pli domin mi révèy

25 Alon bat karé Fleurimont
Si napoin kabaré nora moringèr
Alon bat karé Fleurimont
Si napoin kabaré nora moringèr

Patrice Treuthardt, extrait de *Kozman Maloya*, Saint-Denis, Les Chemins de la liberté,
1978.

Textes d'accompagnement.

Texte d'accompagnement n°1

« La structure de l'adresse est importante si nous voulons comprendre comment l'autorité morale est introduite et entretenue — dans la mesure où nous reconnaissons que nous ne nous adressons pas seulement à autrui quand nous parlons, mais que nous venons à exister, pour ainsi dire, au moment où l'on s'adresse à nous, et que quelque chose de notre existence manifeste sa précarité quand cette adresse échoue. » [...] Si nous examinons la façon dont nous pensons ordinairement l'humanisation, nous découvrons le présupposé selon lequel ceux et celles qui ont accès à la représentation, notamment à la représentation de soi, ont de plus grandes chances d'être humanisés, tandis que ceux et celles qui n'ont pas l'opportunité de se représenter sont plus susceptibles d'être traités et considérés comme s'ils étaient moins humains — ou même de n'être tout simplement pas pris en considération ».

Judith Butler, *Vie précaire. Les pouvoirs du deuil et de la violence après le 11 septembre 2001*, Éditions Amsterdam, 2005 pour la traduction française.

Texte d'accompagnement n°2

« Les sujets sont constitués par le discours, mais il existe des conflits entre les systèmes discursifs, des contradictions au sein de chacun d'entre eux, des significations multiples pour les concepts qu'ils font jouer. Et les sujets possèdent leur propre capacité d'agir. Ils ne sont pas des individus autonomes exerçant chacun sa volonté librement, mais plutôt des sujets dont les capacités d'intervention sont créées par les situations et les statuts qui leur sont conférés. Ces conditions permettent des choix, mais ces derniers ne sont pas sans limites ».

Joan W. Scott, *Théorie critique de l'histoire. Identités, expériences, politiques*, Paris, Fayard, 2009 pour la traduction française.

Texte d'accompagnement n°3

« La poésie créole prétend réinsérer la parole ordinaire dans son circuit communicatif naturel. Puisqu'il y a de moins en moins de griots et de conteurs traditionnels il faut donc que la création créole soit prise en charge par de nouveaux hommes, de nouvelles institutions. La nouvelle poésie créole sera constat d'une paupérisation, programme d'un enrichissement. [...] La langue créole, jadis dépréciée, transforme la parole alibi en un discours responsable. Son rôle artistique est désormais synonyme de dignité et de résolution [...]

10 L'oraliture se manifeste encore aujourd'hui dans des veillées, de plus en plus
rares, et dans des compositions de chansons, de moins en moins collectives et souvent
copiées de modèles étrangers. Le temps de la transformation est évidemment venu, et
nos sociétés modernes qui connaissent le journal, le livre, la radio et la télévision ne
considèrent plus le *majolè* avec le même regard que nos ancêtres. Cependant, la
réflexion que nous venons d'entamer sur l'oraliture se révèle précieuse pour interroger
la littérature. Elle nous apprend en effet que les collectionneurs de nos récits oraux sont
15 apparus dès le XIX^e siècle [...]. La moisson de ces *dits* n'est pas encore achevée [...].
Cependant ces nombreuses références à des ouvrages écrits démontrent formellement
l'inanité et l'inégalité du combat entre oral et écrit. Tant que les nègres n'étaient que des
« sauvages primitifs » ou de « grands enfants », tant qu'ils vivaient relégués au niveau le
plus bas de l'humanité, il était « naturel » que leur énonciation artistique se limite à la
20 profération immédiate et rituelle du chant et de la veillée. Mais l'histoire antillaise jetait
en même temps les prémices d'une véritable littérature créole [...]. Je crois pour ma part
que c'est cette relation intense de plaisir avec le texte vernaculaire qui justifie le grand
nombre de jeunes écrivains créolophones ».

Lambert-Félix Prudent, Préface à *l'Anthologie de la nouvelle poésie créole*, Paris, Éditions caribéennes/ACCT, 1984.

Texte d'accompagnement n°4

« Alors, comment écrire ? En passant par la chanson, c'est-à-dire en articulant
écriture et oralité. Cependant, classification héritée de l'académisme français, la chanson
ce n'est pas de la littérature, qui pose une dichotomie insurmontable, indépassable :
chanson égale littérature ; littérature égale savant. Double hiérarchie : à celle de la
5 langue s'ajoute celle du genre. Mais dans un champ littéraire non pas dévasté, non pas
en friches, car à peine tracé, où des problématiques issues de l'esclavage, de l'engagisme,
du colonialisme croisent celles issues du postcolonialisme, des littératures émergentes.
Cette articulation-là est une des voies pour fonder une littérature autonome, sortir des
typologies, des classifications, des cases dans lesquelles sont enfermées les productions
10 littéraires et plus largement artistiques. Chansons, oui, mais Poèmes. Ou plus
exactement Chansons et Poèmes. [...] Le Chant-Poème est à la fois un acte de création
propre au lieu qui l'a vu naître, un acte d'affirmation de soi et un acte de résistance. Et
ces actes sont des actes fondateurs ».

Félix Marimoutou, *Chant et poèmes*, Ile-sur-Têt, Éditions K'A, 2007.

Traduction

Vous traduirez la lettre suivante, de la marquise de Sévigné à sa fille, la comtesse de Grignan, lettre écrite au lendemain du départ de cette dernière, en créole guadeloupéen **ou** en créole guyanais **ou** en créole martiniquais **ou** en créole réunionnais.

A Madame de Grignan

A Paris, vendredi 6 février 1671

Ma douleur serait bien médiocre si je pouvais vous la dépeindre ; je ne l'entreprendrai pas aussi. J'ai beau chercher ma chère fille, je ne la trouve plus, et tous les pas qu'elle fait l'éloignent de moi. Je m'en allai donc à Sainte-Marie, toujours pleurant et toujours mourant. Il me semblait qu'on m'arrachait le cœur et l'âme, et en effet, quelle rude séparation ! Je demandai la liberté d'être seule. On me mena dans la chambre de Mme du Housset, on me fit du feu. Agnès me regardait sans parler ; c'était notre marché. J'y passai jusqu'à cinq heures sans cesser de sangloter ; toutes mes pensées me faisaient mourir. J'écrivis à M. de Grignan ; vous pouvez penser sur quel ton. J'allai ensuite chez Mme de La Fayette, qui redoubla mes douleurs par la part qu'elle y prit. Elle était seule, et malade, et triste de la mort d'une sœur religieuse ; elle était comme je la pouvais désirer. M. de La Rochefoucauld y vint. On ne parla que de vous, de la raison que j'avais d'être touchée, et du dessein de parler comme il faut à *Mélusine*. Je vous réponds qu'elle sera bien relancée. D'Hacqueville vous rendra un bon compte de cette affaire. Je revins enfin à huit heures de chez Mme de La Fayette. [...] Comprenez-vous bien tout ce que je souffris ? Les réveils de la nuit ont été noirs, et le matin je n'étais point avancée d'un pas pour le repos de mon esprit.

Madame de Sévigné, *Lettres de l'année 1671*. Édition de Roger Duchêne. Préface de Nathalie Freidel, Paris, Folio classique, 2012, p.55-56.